

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE*

L'an deux mille vingt-deux et le 24 mars à 10h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE, suite à une 2^e convocation conformément à l'article 6.1 des statuts de la Régie Personnalisée, le conseil d'administration n'ayant pu tenir sa séance initiale du 17 mars faute de quorum. La convocation a été établie et affichée le 16 mars 2022.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président (Suppléant de M. GARY)
Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. DELPECH)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2022-13 _ Lancement du marché de sûreté aéroportuaire
RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Le marché d'exécution de sûreté aéroportuaire arrive à son terme au 14 juin 2022 ou au terme de l'accomplissement des 39 000 heures minimum du marché triennal.

Il convient donc d'ores et déjà de prévoir son renouvellement.

Le caractère aléatoire de la charge du prestataire, exclusivement liée à la présence des vols commerciaux, à leur positionnement dans la journée, sur l'ensemble de la période couverte par le marché, nécessite de retenir la forme dite à bons de commande.

Le montant global du marché, compris entre 13 000 heures et 25 000 heures par an, (soit entre 400 000 € HT et 900 000 € HT par an), selon le trafic, impose la réalisation d'un appel d'offre européen.
La durée pourrait être la même que le marché en cours, soit 3 ans.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le directeur à lancer le marché, pour une durée de 3 ans, sous la forme dite à bons de commande, et selon la procédure d'appel d'offre européen.

Le montant du marché sera inscrit aux budgets 2022 à 2025 au chapitre 11

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
Votes : Pour : 4
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité
(2^e convocation)

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 30/03/2022
Publiée et notifiée le 30/03/2022

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.

